

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CD553

présenté par
M. Prud'homme

à l'amendement n° CD|249 de Mme Le Feur

APRÈS L'ARTICLE 11

A l'alinéa 2, substituer à l'année :

"2022",

l'année :

"2019"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.